



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MARS 2026

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20260309-DEL202603-16-DE
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MENET Clément, Maire.

PRESENTS : M. MENET Clément, Mme BOSOM Monique, M. BULHET Dominique, Mme CHARTRAIN Denise, M. SARRAZIN Didier, Mme BAJON Danièle, M. LEGODEC Yannick, Mme CARRERE Corinne, M. VERGES Jean-Pierre, Mme SKRZYNSKI Arlette, Mme GEORGES-GUILLARD Christine, Mme BAUDUIN Sophie, M. FARAUD Cédric, Mme PERES Emeline, Mme CARDOUAT Sidonie, Mme NOGUERE Danièle, Mme BENSOUNNA Myriam, M. DUHAMEL Philippe, M. JUNCA Laurent, M. CANCEL Patrice, M. PAUL Pascal, Mme ABAIR Nathalie, M. MICHELON Yves, Mme JACQUIER Carine.

PROCURATIONS : M. ABADIE Jean a donné procuration à Mme CHARTRAIN Denise, Mme BUILLES Sandrine a donné procuration à Mme GEORGES-GUILLARD Christine, M. FRULIN Philippe a donné procuration à M. DUHAMEL Philippe.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Monique BOSOM

N° 202603-16 - OBJET : ENEDIS – CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DU CHEMIN VERT – PARCELLE CADASTREE SECTION ZN38 LIEU DIT « MATECAME »

Le Conseil Municipal ;

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Municipal en date du 24 février 2026 ;

Vu le projet d'enfouissement des réseaux électriques aériens sur le territoire communal ;

Vu le projet de convention proposé par Enedis dans le cadre de cette opération ;

Considérant qu'Enedis prévoit de sécuriser la ligne électrique "départ HTA BIROU", qui dessert plus de 1 300 foyers et quelques entreprises. Actuellement majoritairement aérienne, cette ligne a connu plusieurs incidents ces dernières années, entraînant des coupures pour les clients ;

Considérant que l'enfouissement des câbles, sur la parcelle cadastrée section ZN38, permettra d'améliorer la fiabilité de l'alimentation électrique. À cet effet, il est nécessaire d'autoriser la signature d'une convention de servitude avec Enedis, permettant l'installation et l'entretien des câbles sur les terrains concernés.

Il est proposé au Conseil municipal de :

Article 1 : Approuver le projet de convention relatif à l'enfouissement des lignes électriques rue du Chemin vert, parcelle cadastrée section ZN38.

Article 2 : Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous les documents afférents et nécessaires à la bonne réalisation de l'opération.

M. le Maire met aux voix ce point. Il est adopté à l'unanimité.

A signé le Secrétaire de séance présent,
Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire,
Clément MENET



DELIBERATION RENDU EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 11/03/2026

Publiée ou notifiée le 11/03/2026

P. Le Maire, par délégation

La Directrice Générale des Services,
Manon PRAGNERE

